FOOTBALL

RÉUNION EXTRAORDINAIRE, AUJOURD'HUI À CAP TOWN, DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FIFA

Blatter et Hayatou face à l'arrogance des pharaons

L'Egypte du football retient son souffle. La Fédération internationale de football devrait rendre son verdict, ce matin, concernant les incidents qui ont émaillé l'arrivée de l'équipe algérienne de football, le 12 novembre dernier, au Caire.

Le bus des Verts a été caillaissé par des supporters égyptiens, provoquant des blessures à trois joueurs de la sélection de Rabah Saâdane, à savoir Lemouchia, Halliche et Saïfi. L'instance internationale de football a attendu jusqu'au 17 novembre pour publier une correspondance dans laquelle elle informait l'opinion mondiale que ses commissions sont en train de mener l'enquête à propos des incidents survenus sur le chemin menant de l'aéroport international du Caire à l'hôtel Eboretel, lieu d'hébergement de la délégation algérienne, situé à peine 500 mètres.

«A l'heure actuelle, la Fifa étudie les différents rapports et documents relatifs aux incidents qui ont entouré le match Egypte-Algérie. En attendant que la procédure arrive à son terme, la Fifa ne fera aucun commentaire et ne livrera aucune information sur le sujet. Dans un premier temps, la Fifa doit établir les faits.

La Fifa demande à l'ensemble de la famille du football et aux fans du monde entier, en particulier ceux concernés par ce match, de respecter l'esprit du fair-play et de faire preuve de la plus grande retenue afin que chaque rencontre se déroule dans les meilleures conditions», avait noté le communiqué de l'instance dirigée par le Suisse Blatter.

Le lendemain du match d'appui, joué à Omdurman (Soudan), qui a vu la qualification des Algériens, soit le 19 novembre, la Fifa ordonnera l'ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre des Egyptiens.

Photo : DR

Ces derniers, qui sentaient le vent tourner en leur défaveur, et manquant de preuves pour plaider non coupables (eux qui avaient nié l'existence de tels incidents endossés aux joueurs algériens qui se seraient, à leurs yeux, automutilés), avaient engagé une bataille médiatique sans précédent envers les Algériens. Les médias égyptiens, les hommes de culture et des sportifs de même que des personnalités exerçant au niveau de la CAF et de la Fifa (Hany Abou Rida et Taha Smaïl notamment) volent au secours des Pyramides. L'Egypte, dans un élan de désespoir, décide par le truchement de son Comité national olympique, de boycotter les sportifs algériens là où ils sont.

La CAN de handball confiée par la CAHB aux Egyptiens est l'exemple type de l'hostilité des pharaons envers tout ce qui est Vert. L'Egypte se désiste de l'organisation mais insiste à ce que sa représentation soit maintenue là où le 19e tournoi africain aura lieu, sauf, bien sûr, en Algérie dont la Fédération de handball a déposé la candidature.

Que risque l'Egypte ? Que peut la Fifa ?

La réunion d'aujourd'hui, même si son ordre du jour est extraordinaire, ne semble point émouvoir grand monde au niveau de la fédération internationale. Le point relatif au dossier Egypte- Algérie, en particulier, souffrira de cette guerre d'intérêts et des lobbies qui font et défont les affaires de l'institution dirigée par le Suisse Sepp Blatter. La simple lecture des communiqués traitant de cette affaire qui a ébranlé la planète-foot nous renseigne sur la légèreté de la procédure engagée à l'encontre des Egyptiens, passés maîtres des courbettes et des prétextes farfelus. S'attendre à ce que l'instance de Blatter réserve un châtiment exemplaire à la fédération de Samir Zaher est un leurre. La Fifa profitera de cette réunion pour rappeler, comme à son habitude, les vertus du football et de sa pratique, à savoir la promotion du fair-play et de la paix entre les peuples.

S'il s'agissait d'un simple écart de langage, comme celui dont a été coupale le sélectionneur argentin Diego Armando Maradona, la commission de discipline aurait été plus indiquée pour juger l'affaire et mettre en application les lois et règlements en vigueur. Le dossier Egypte-Algérie a la particularité d'opposer deux «régimes» qui se rejoignent en tous points de vue. L'Egypte abrite le siège de la Confédération africaine de football, ainsi que d'autres disciplines et représentations politiques, patronales et culturelles régionales et internationales, et a toujours servi de support à la campagne des différents candidats à la présidence de la Fifa (Havelange et Blatter notamment) par le truchement des 53 voix exprimées par les associations nationales du continent africain.

L'organisation en octobre dernier du Mondial-2009 des U20 a été une bonne occasion pour la Fifa de Blatter de témoigner son «amour» aux Egyptiens qui avaient, à l'occasion, reçu les éloges de Blatter mais aussi un bon paquet d'argent sous forme d'un second projet Goal servi par l'Egyptien Taha Smaïl. La commission de discipline présidée par le Suisse (un autre !), Marcel Mathier, a tout un arsenal d'articles de loi à mettre en œuvre pour juger l'affaire. Pourtant, il serait, à la simple lecture de ces textes juridiques, hasardeux d'avancer un pronostic sur la sanction que prendra aujourd'hui le comité exécutif. La raison d'affaires prendra, certainement, le dessus sur la raison elle-même. Tout simplement.

M. B.

Ce que dit la réglementation Fifa

Article 51 : auteurs non identifiés

Lorsque, en cas d'agression, il n'est pas possible de trouver l'auteur (ou les auteurs) des infractions commises, l'autorité sanctionnera le club ou l'association dont dépendent les agresseurs.

Article 53 : incitation à la haine ou à la violence

1. Le joueur ou l'officiel qui incite publiquement à la haine ou à la violence est puni d'une suspension de match pour une année au moins et d'une amende de 5 000 francs suisses au moins.

2. Dans les cas graves, notamment lorsque l'infraction est commise à l'aide d'un média de masse (par exemple la presse écrite, la radio ou la télévision), ou si elle a lieu le jour du match à l'intérieur de l'enceinte du stade ou dans ses abords immédiats, l'amende est de 20 000 francs suisses au moins.

Article 57 : atteinte à l'honneur et fair-play

Celui qui, par quelque moyen que ce soit, notamment des gestes ou des propos injurieux, porte atteinte à l'honneur d'une personne, ou celui qui enfreint les principes du fair-play ou de la morale sportive, peut se voir infliger les sanctions établies à l'art. 10 ss.

Article 58 : discrimination

1-a) Celui qui, en parole ou en action, rabaisse, discrimine ou dénigre une personne ou un groupe de personnes d'une façon qui porte atteinte à la dignité humaine en raison de sa race, couleur de peau, langue, religion ou origine sera suspendu pour au moins cinq matches.

Une interdiction de stade sera prononcée à son encontre et une amende d'au moins 20 000 francs suisses lui sera infligée. Si l'auteur de tels actes est un officiel, l'amende sera au minimum de 30 000 francs suisses.

b) Si plusieurs personnes (officiels et/ou joueurs) d'un même club ou d'une même association enfreignent simultanément l'alinéa 1a du présent article ou s'il existe d'autres circonstances aggravantes, l'équipe concernée peut se voir retirer trois points lors d'une première infraction, puis six lors d'une deuxième infraction. Si l'infraction se répète de nouveau, une rétrogradation peut être prononcée. Lors d'une compétition sans rétribution de points, l'équipe peut se faire exclure de la compétition.

2. a) Si, à l'occasion d'un match, les supporters d'une équipe enfreignent l'alinéa 1a du présent article, l'association ou le club concerné se verra infliger une amende d'au moins 30 000 francs suisses, et ce, même en l'absence d'un comportement fautif ou manquement qui lui soit imputable.

b) Lors de graves infractions, des sanctions supplémentaires peuvent être prononcées, comme par exemple disputer un match à huis clos, perdre la rencontre par forfait, se voir retirer des points ou se faire exclure de la compétition.

3. Les spectateurs qui enfreignent l'alinéa 1a du présent article seront interdits de stade pour au moins deux ans.

Section 9 : obligations des clubs et associations

Article 65 : organisation de matches

Les associations qui organisent des matches doivent :

a) évaluer le risque que présentent les rencontres et signaler aux organes de la FIFA celles qui sont particulièrement dangereuses ;

b) respecter et mettre en oeuvre les règles de sécurité existantes (réglementation de la Fifa, lois nationales, conventions internationales) et prendre toutes les autres mesures de sécurité exigées par les circonstances, que ce soit avant, pendant ou après le match, ainsi que lors de la survenance d'incidents ;

c) assurer la sécurité des officiels de match, des joueurs et des officiels de l'équipe visiteuse durant tout leur séjour ;

d) informer les autorités locales et collaborer activement et efficacement avec elles ;

e) assurer la discipline dans les stades et leurs abords immédiats et le bon déroulement des rencontres.

Article 66 : manquements

1. Une association qui ne remplit pas les obligations énumérées à l'art. 65 se verra imposer une amende.

2. En cas d'infraction grave à l'article 65, l'autorité pourra prendre d'autres sanctions, notamment prononcer une interdiction de stade (art. 26) ou obliger une équipe à jouer sur terrain neutre (art. 25).

3. La possibilité de prononcer certaines sanctions en l'absence de toute faute, à titre de mesures de sécurité, est réservée (art. 7, al. 2).

LES AUTRES DOSSIERS DU CE

Paris illégaux et arbitrage au menu

La Fifa va se pencher aujourd'hui en séance extraordinaire de son Comité exécutif au Cap sur les remous de la planète football, entre paris illégaux et arbitrage après la main de Thierry Henry.

La «main de Dieu» d'Henry et les arbitres

C'est l'affaire la plus médiatique. Henry s'est aidé de la main pour contrôler la balle qui a permis à Gallas de marquer et de qualifier la France pour le Mondial aux dépens de l'Eire. Depuis, Henry a été vilipendé («Hand of frog», la «main de la grenouille» a titré la presse anglaise en référence à «Hand of God», la «main de Dieu» de Maradona). Tout comme les arbitres, qui n'ont pas vu cette action litigieuse. Que peut faire la Fifa ? Il est impensable que la Fédération internationale autorise l'Eire à devenir le 33e pays qualifié pour le Mondial, comme l'ont demandé les Irlandais. La réflexion mercredi portera sans doute sur l'aide à apporter aux arbitres. La vidéo n'est pas en odeur de sainteté dans les instances. L'arbitrage à cinq est actuellement testé par l'UEFA dans son Europa League. Michel Platini, président de l'UEFA, voudrait voir cette expérience avalisée par le Board de la Fifa, le garant des lois du jeu, lors de sa prochaine réunion en mars 2010 à Zurich. M. Platini souhaiterait l'utiliser dès la saison prochaine en Ligue des champions et à l'avenir dans un championnat d'Europe des nations.

Paris illégaux

Le parquet et la police de Bochum (ouest de l'Allemagne) ont déjà procédé à une «multitude de perquisitions et d'arrestations» en Allemagne et à l'étranger dans une enquête pour manipulation de paris sportifs impliquant des clubs européens. Cette enquête, soutenue par des responsables de l'UEFA, est en cours depuis le début 2009. Et chaque jour apporte son lot de révélations ou de rumeurs. Surtout en Allemagne.

Le parquet de Bochum, qui enquête dans ce scandale international retentissant, a déjà évoqué 32 matches truqués dans ce pays. Mais l'affaire concerne au moins sept matches du tour préliminaire de la Ligue des champions 2009 et de l'Europa League, a révélé l'UEFA à l'issue d'une réunion avec les neuf fédérations impliquées. La Fifa peut sans doute annoncer mercredi l'intensification de la lutte contre les paris illégaux, en privilégiant une surveillance des sommes importantes placées sur des matches sans enjeu, comme le fait déjà l'UEFA par exemple.

BALLON D'OR - 2009

Messi, l'avènement

Et un Ballon d'or pour couronner le tout : sans surprise, Lionel Messi a obtenu la plus prestigieuse distinction individuelle pour avoir emmené le FC Barcelone vers un grand chelem historique en 2009 : triplé championnat- coupe-Ligue des champions et les deux supercoupes. «Le joueur qui me plaît le plus est un Argentin qui joue au FC Barcelone : Messi va gagner tous les trophées de meilleur joueur à la fin de l'année, Messi le mérite», avait dit le président de l'UEFA, Michel Platini. Prophétie facile.

Grand favori pour succéder à Cristiano Ronaldo, Messi a étalé sa classe technique mêlant dribbles, accélérations et conduite de balle véloce au service du jeu barcelonais si léché et au profit de l'efficacité : la «Puce» de 1,69 mètre a même marqué de la tête le second but du Barça en finale de la C1 contre Manchester United (2-0) ! Il a fini meilleur buteur de la compétition reine avec neuf réalisations, tout en ayant inscrit 23 buts en Championnat d'Espagne. En ce début de saison 2009-2010, il en a déjà marqué sept en Liga.

Le nom de Messi, 3e Ballon d'or le plus jeune à 22 ans (derrière Ronaldo et Owen), rime pourtant avec pari pour le FC Barcelone au tournant du millénaire. Victime d'un problème de croissance, le petit gaucher de Rosario (3e ville d'Argentine), dont la famille ne peut payer le traitement hormonal, est pris en charge par le Barça. Pari gagné. Son classement au Ballon d'Or témoigne de son irrésistible progression : 20e en 2006, 3e en 2007, 2e en 2008 et lauréat en 2009. Handicapé par les blessures au tout début de sa carrière, il est déjà considéré comme un «crack», à même pas vingt ans. Et récupère naturellement le numéro 10 de Ronaldinho au départ du Brésilien en 2007. Ce même Ronaldinho, au faîte de sa gloire (Ballon d'or 2005), avait d'ailleurs pris «Leo» sous son aile et les deux s'amusaient à se bluffer l'un l'autre à l'entraînement, en inventant des gestes techniques. Très vite, Messi pousse Ludovic Giuly sur le banc et se fait un nom face à Chelsea en Ligue des champions en 2006. La geste «messique» s'écrit ensuite au fil de multiples exploits, comme lorsqu'il inscrit un triplé contre le Real Madrid en 2007 (3-3). Petit, vif, dribbleur, buteur... Deux buts «maradonesques» accentuent la comparaison avec l'idole argentine : Messi, parti du milieu de terrain, marque un but en Coupe du Roi tout en dribbles, et un autre de la main, en championnat. Un nouveau Maradona ? Lourde comparaison. S'il remporte les jeux Olympiques 2008 à Pékin avec les jeunes, alors que le Barça rechignait à le libérer, «Leo» ne convainc pas les supporteurs argentins : sous le maillot albiceleste, c'est un faux Messi. Maradona, nommé sélectionneur fin 2008, s'énerve de ce paradoxe et alterne grands compliments et petits tacles à l'endroit de ce Messi qui ne le représente pas si bien. Ce fut laborieux mais l'Argentine s'est finalement qualifiée pour le Mondial-2010 et le joueur tentera de prouver son attachement à son pays. En attendant, c'est le Mondial des clubs qui l'attend (9-19 décembre). Objectif : remporter le 6e trophée de l'année sur les six disputés. Histoire de parachever son œuvre.